

La francophonie au cœur de la Constitution de la France



Roger Karoutchi

Figurant parmi les deux seules langues au monde présentes officiellement sur les cinq continents, le français constitue un formidable lien pour rassembler et unir des peuples autour de valeurs communes.

Les Représentants de la Nation l'ont bien compris qui ont réservé au français et à tous les francophones une place essentielle dans la réforme des institutions adoptée en juillet dernier par le Parlement.

Pour la première fois, le mot «Francophonie» a fait son apparition dans la Constitution qui prévoit désormais que «la République participe au développement de la solidarité et de la coopération entre les États et les peuples ayant le français en partage».

Cette reconnaissance n'est pas seulement symbolique. Au cours de leurs discussions, les parlementaires ont clairement souligné que, conformément à l'article 1er de la Charte de la Francophonie, ces nouvelles dispositions poursuivaient aussi un objectif économique et devaient contribuer «au renforcement de [la] solidarité [entre les Etats francophones] par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies».

Ce faisant, cette reconnaissance vient consacrer les nombreuses actions d'ores et déjà menées par les parlementaires au service de la langue française, en particulier dans le cadre de l'Assemblée parlementaire de la francophonie qui regroupe des parlementaires de 77 pays et vise à promouvoir le respect des droits de l'Homme, la diversité culturelle et le rayonnement international de la langue française.

C'est dans ce cadre renforcé que la Forum Francophone des Affaires, seule organisation économique officielle du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernements francophones, a un rôle essentiel à jouer en facilitant les échanges entre ses partenaires.

Les efforts menés sont donc réels pour assurer un développement constant de la francophonie dans tous les domaines, linguistiques, culturels, économiques...

Une règle simple permettrait cependant d'approfondir encore ce travail ; et cette règle s'adresse au premier chef à nous, responsables politiques : n'oublions pas de nous exprimer en français, langue de la République, et ne l'oublions pas, langue de travail officielle de nombreuses instances internationales, langue officielle des Jeux Olympiques.

En défendant notre langue, nous ne faisons pas seulement oeuvre littéraire ou culturelle : le français est porteur de valeurs humanistes dont nous avons le devoir d'affirmer l'existence et la permanence.

*par Roger Karoutchi,
Secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement*